



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉGIE PERSONNALISÉE
« LE CARRÉ SAINTE-MAXIME »

Conseil d'Administration du 17 décembre 2025

Délibération n° 2025.52 Adoption de la grille tarifaire

Membres :

- en exercice : 6
- présents : 5
- représentés : 1
- votants : 6

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le 17 décembre deux mille vingt-cinq, à 9h30, le Conseil d'administration de la régie personnalisée « **Le Carré Sainte-Maxime** » s'est tenu au siège dudit établissement, 107 route du Plan de La Tour, 83120 Sainte-Maxime, sur convocation de Monsieur Vincent MORISSE, Président.

Membres présents : Mme Véronique Lenoir, membre titulaire, M. Michel Faccin, membre titulaire, Mme Julienne Gautier, membre titulaire, Mme Claire Matari, membre titulaire, M. Patrick Vassal, membre titulaire.

M. Jean-Louis Rouffilange, membre suppléant représentant M. Vincent Morisse.

M. Jean-Maurice Zorzi, membre suppléant.

Membres excusés : M. Vincent Morisse, membre titulaire.

Secrétaire de séance : Mme Véronique Lenoir

Rapporteur de la délibération : Michel Faccin

Assistaient également à la séance : Valérie Boronad, Directrice du Carré Sainte-Maxime, Philippe Boronad, Directeur artistique du Carré, Claire Mieloszynski, Secrétaire Générale du Carré Sainte-Maxime.

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20251222-2025-52-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 17 décembre 2025
Délibération n°2025.52

OBJET : ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2221-10 et R. 2221-18 ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25004 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 portant création de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25007 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 27 novembre 2025 relatives aux contraintes particulières de fonctionnement de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » pour l'année 2026 ;

Vu la délibération n° 2025.10 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 20 février 2025 portant approbation de l'inscription de la régie personnalisée au greffe du Tribunal de Commerce ;

Vu la délibération n° 2025.11 n° 2025.07 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 20 février 2025 portant approbation de la déclaration d'activités d'entrepreneur de spectacles vivants de la régie personnalisée ;

Vu les statuts de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration d'approuver les conditions tarifaires d'accès au service public culturel géré par la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Considérant qu'à cet effet, le détail de la grille tarifaire de l'établissement est annexé à la présente délibération ; que cette grille tarifaire tient compte des contraintes particulières de fonctionnement imposées à l'établissement en application de la délibération n° VSM-DEL-25007 du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Maxime en date du 27 novembre 2025, en vue de permettre l'accès au Théâtre au plus large public, ainsi que l'accueil gratuit d'associations culturelles, d'établissements scolaires et du Conservatoire Intercommunal ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver la grille tarifaire de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime ».**

Signé le :

Vincent MORISSE
Président du Conseil d'administration
Le Carré Sainte-Maxime

Accusé de réception en préfecture
083-941544983-20251222-2025-52-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025